

ACP RÉSIDENCE BEAUREGARD

N° ENT. : 0891.909.852

SIÈGE SOCIAL : RUE CHAMPÊTRE 1 À 5100 JAMBES

PV DE LA 2ND SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22/07/2021

LIEU : CENTRE ADEPS « LA MOSANE » - ALLÉE DU STADE 3 À 5100 JAMBES

OUVERTURE DE SÉANCE : 18H00

Préambule

En raison de la crise sanitaire du coronavirus (COVID-19), la seconde séance de l'assemblée générale ordinaire convoquée le 08/09/2020 n'a pas pu avoir lieu avant cette date.

POINT 1 : VALIDATION DE L'ASSEMBLÉE : SIGNATURE DE LA LISTE DES PRÉSENCES ET DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

Les 10 copropriétaires (sur 24) présents ou représentés comptabilisent 4.372/10.000^e des quotes-parts (voir liste de présence en annexe).

Le double quorum de présence étant atteint, l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur son ordre du jour.

Président de l'assemblée : M. DUPORTAL Jacques

Secrétaire de l'assemblée : M. MATERNE Alexandre

POINT 2 : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2019 (01/01/2019 AU 31/12/2019) ET DU BILAN AU 31/12/2019

Approuvez-vous les comptes de l'exercice 2019 et le bilan au 31/12/2019 ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 4.372	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

POINT 3 : DÉCHARGE À DONNER...

A. Au conseil de copropriété

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 4.372	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

B. Au commissaire aux comptes

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 4.372	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

C. Au syndic

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 4.372	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

POINT 4 : APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2020 (ART 577-8 §4 18° DU CODE CIVIL) ET FIXATION DU MONTANT DES PROVISIONS TRIMESTRIELLES SUR CHARGES

En raison du temps qui s'est écoulé, ce point est devenu sans objet.

*** Monsieur WILMET (411/10.000èmes) prend place à l'assemblée ***

*** Monsieur et Madame JORDANT-GERARD (382/10.000èmes) prennent place à l'assemblée ***

POINT 5 : RAPPORT D'ÉVALUATION DES CONTRATS DE FOURNITURES RÉGULIÈRES (ART 577-8 §4 14° DU CODE CIVIL)

Acceptez-vous de confier au courtier TRINERGY la négociation des prix de l'électricité des communs ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 5.165	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
<input checked="" type="checkbox"/> La résolution est acceptée .			

Autorisez-vous le syndic à agir au mieux des intérêts de la copropriété en changeant éventuellement de fournisseur d'électricité en fonction du résultat de l'appel d'offres qui sera réalisé par TRINERGY ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 5.165	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
<input checked="" type="checkbox"/> La résolution est acceptée .			

Le syndic est autorisé à signer de nouveaux contrats de maximum 2 ans.

Souhaitez-vous conserver tous les autres fournisseurs de la copropriété ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 5.165	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
<input checked="" type="checkbox"/> La résolution est acceptée .			

POINT 6 : POINT DEMANDÉ PAR M. BARTHELEMY : AFFECTATION DU MONTANT DES PERTES INDIRECTES EN CAS, D'UNE PART, D'UN SINISTRE AFFECTANT LES PARTIES COMMUNES ET, D'AUTRE PART, D'UN SINISTRE RELATIF À DES BIENS IMMOBILIERS PRIVATIFS.

Il est précisé dans les statuts que : « si l'indemnité est supérieure aux frais de remise en état, l'excédent est acquis aux copropriétaires en proportion de leurs quotes-parts dans les parties communes. »

Il est proposé que l'affectation des pertes indirectes relatives en cas de sinistre privatif soit décidée au cas par cas par l'assemblée générale des copropriétaires. Acceptez-vous ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 5.165	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
<input checked="" type="checkbox"/> La résolution est acceptée .			

POINT 7 : FIXATION DU MONTANT DE CONSOLIDATION AU FONDS DE RÉSERVE POUR L'EXERCICE 2020.

En raison du temps qui s'est écoulé, ce point est devenu sans objet.

POINT 8 : DÉSIGNATION D'UN (COLLÈGE DE) COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2020 (ART 577-8/2 DU CODE CIVIL)

L'assemblée générale des copropriétaires du 24 avril 2019 a nommé Monsieur Francis COLLINET en tant que commissaire aux comptes pour l'exercice 2019. Le mandat de ce dernier a ensuite été automatiquement prolongé de plein droit jusqu'à la présente assemblée générale et ce, par la loi du 20 décembre 2020 (modifiée par les arrêtés royaux du 5 mars 2021 et du 24 juin 2021).

Ce point est donc devenu sans objet.

POINT 9 : ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ JUSQU'À LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE.

L'assemblée générale des copropriétaires du 24 avril 2019 a nommé Madame HENRY, Monsieur DEFRESNE et Monsieur GILLIS en tant que membres du conseil de copropriété. Leurs mandats ont ensuite été automatiquement prolongés de plein droit jusqu'à la présente assemblée générale et ce, par la loi du 20 décembre 2020 (modifiée par les arrêtés royaux du 5 mars 2021 et du 24 juin 2021).

Souhaitez-vous élire Madame HENRY jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 5.165	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
<input checked="" type="checkbox"/> La résolution est acceptée .			

Souhaitez-vous élire Monsieur DEFRESNE jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 5.165	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
<input checked="" type="checkbox"/> La résolution est acceptée .			

Souhaitez-vous élire Monsieur DUPORTAL jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 5.165	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

POINT 10 : RECONDUCTION DU MANDAT DU SYNDIC GERALEX SPRL À PARTIR DU 08/08/2020

Le mandat du syndic GERALEX SRL avait été renouvelé lors de l'assemblée générale des copropriétaires du 24 avril 2019, jusqu'au 30 juin 2020. Ce mandat a ensuite été automatiquement prolongé de plein droit jusqu'à la présente assemblée générale et ce, par la loi du 20 décembre 2020 (modifiée par les arrêtés royaux du 5 mars 2021 et du 24 juin 2021).

Souhaitez-vous prolonger le mandat du syndic GERALEX srl pour une durée de 3 ans à partir de ce 22/07/2021 ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 5.165	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

POINT 11 : MANDAT À CONFÉRER À UN COPROPRIÉTAIRE POUR SIGNER LE CONTRAT DU SYNDIC AU NOM DE LA COPROPRIÉTÉ

Acceptez-vous de désigner M. DUPORTAL pour signer le contrat du syndic ?

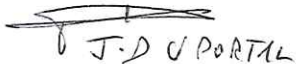
Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 5.165	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est acceptée .			

POINT 12 : DEMANDES OU OBSERVATIONS ÉCRITES DE TOUTE PERSONNE OCCUPANT L'IMMEUBLE EN VERTU D'UN DROIT PERSONNEL OU RÉEL MAIS NE DISPOSANT PAS DU DROIT DE VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (ART 577-8, §4, 8° DU CODE CIVIL)

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève l'assemblée à 19h20.

Le président,
Jacques DUPORTAL.



Pour la srl GERALEX, syndic,
Alexandre MATERNE.
Agent immobilier agréé IPI n°511.483

Le secrétaire,
Alexandre MATERNE.



Les copropriétaires,



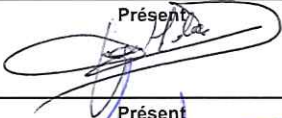


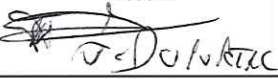

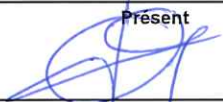

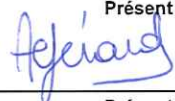

Feuille de présence


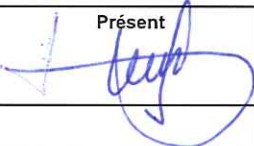
**Assemblée générale du 22/07/2021 à 18h00
Allée du Stade 3 5100 Jambes**

**BEAUREGARD (N. Entr. : 0891.909.852) Rue Champêtre, 1
5100 Jambes 01/01/2021 - 31/12/2021**

GERALEX SRL

Clos des cerisiers, 8 5020 Vedrin Tél. : 081/30.21.98 / Fax : 081/30.21.98 Numéro BCE : 0819.888.540 Numéro assurance : AXA Belgium
730.390.160

Copropriétaire	Quotités	Signature	
		Présent	Procuration
AVDIJA-TOPOJANI Arben	409.000	Présent	Procuration
BAILLY Michel	419.000	Présent	Procuration
BARTHELEMY-LALOUX Claude	372.000	Présent 	Procuration
COLLINET-HALLOY-COLLINET	298.000	Présent 	Procuration
DEFRESNE-DEBODENANCE Christian	564.000	Présent	Procuration 
DESGAIN Olivier	288.000	Présent	Procuration
DETONGRE Aubain	395.000	Présent	Procuration
DONY Angélique	387.000	Présent	Procuration
DUPORTAL-D'HOE Jacques	384.000	Présent 	Procuration
GILLIS-FRAIKIN René	495.000	Présent 	Procuration
HALLEUX Gontran	385.000	Présent	Procuration
HANSE Frédéric	411.000	Présent	Procuration
HENNUY Michel	298.000	Présent 	Procuration
HENRY Stéphanie	585.000	Présent	Procuration
HOTE-BOUCHAT	382.000	Présent 	Procuration
JORDANT-GERARD Pascal	382.000	Présent 	Procuration
LAFONTAINE Jean	830.000	Présent	Procuration 

MARIQUE-MICHAUX Jacques	395.000	Présent 	Procuration
RICHARD Martine	298.000	Présent	Procuration
RICHIR Karl	543.000	Présent	Procuration
VAN EECKHOUT Marc	416.000	Présent	Procuration
VANDENHOVE Sybille	299.000	Présent	Procuration
VAUSORT	354.000	Présent	Procuration VAUSORT VAUSORT
WILMET-STEVANT	411.000	Présent 	Procuration
Totaux :	10000.000		24

Les membres du bureau certifient exacte la feuille de présence faisant apparaître que 10/24 - 4372 / 10000 ^{èmes} copropriétaires sont présents ou représentés.

A la présente sont annexés :
3 pouvoirs,

Le Président,